



La reconnaissance officielle de crédits carbone pour les bâtiments bas carbone.

Paris, le 13 avril 2023 - Publiée au JO le 5 avril 2023, la méthode « Bâtiment neuf biosourcé - Valorisation du stockage carbone » permet désormais de valoriser l'ensemble des matériaux biosourcés mis en œuvre dans la construction de bâtiments neufs en crédits carbone dans le cadre du Label bas-carbone opéré par l'Etat.

Créé par le ministère de la Transition Ecologique en 2019, le Label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre et d'atteinte de la neutralité carbone de la France à horizon 2050. Ce cadre de certification climatique volontaire permet de promouvoir des leviers de réduction, de captation et de stockage d'émissions carbone dans tous les secteurs diffus au travers de méthodes approuvées par l'Etat (forêt, agriculture, transport, bâtiment, espaces naturels etc.), d'identifier des projets aux performances exemplaires établies à partir d'un scénario de référence. Les porteurs de projets obtenant cette labellisation, près de 500 à ce jour, peuvent vendre les crédits carbone ainsi obtenus sur le marché volontaire.

Dans le secteur du bâtiment, la construction bois / biosourcée contribue à stocker du carbone issu de la photosynthèse pour une durée longue. Développée avec l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) et ses partenaires, la méthode pour le bâtiment neuf s'applique aux projets immobiliers de construction de bâtiments neufs de plus de 500 m² de surface de plancher ayant une durée de vie supérieure à 30 ans et employant une quantité significative de matériaux biosourcés.

Stanislas Pottier, Président de l'Association BBCA indique : « L'Association BBCA salue la reconnaissance officielle de l'intérêt de stocker dans les bâtiments, pour une durée longue, le carbone contenu dans les matériaux biosourcés employés et d'obtenir ainsi des crédits carbone pour les bâtiments bas carbone. C'est un encouragement à la mutation de l'industrie immobilière vers des pratiques de construction vertueuses pour le climat et un soutien au développement de la production de matériaux biosourcés ».

Lien vers la méthode Bâtiment neuf biosourcé - Stockage carbone longue durée :

<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-batiment-neuf-biosource>

À propos de l'association BBCA

L'association BBCA, créée en 2015, est à l'origine du premier label au monde de mesure de la performance carbone du bâtiment. Pionnière, son lancement en 2015 a marqué la volonté des acteurs immobiliers de contribuer à lutter activement contre le dérèglement climatique en s'engageant dans la voie de la construction Bas Carbone. L'association rassemble aujourd'hui l'essentiel des acteurs de l'immobilier Bas Carbone : plus d'une centaine de membres parmi lesquels deux tiers des 20 plus gros promoteurs français (Nexity, Altarea, Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad, Icade, Eiffage Immobilier, BNP Paribas Real Estate, Linkcity, Adim, Crédit Agricole Immobilier...), des architectes majeurs comme Valode et Pistre, Wilmotte et associés, Jean-Paul Viguier, Jean-Marie Duthilleul, des investisseurs majeurs comme Amundi Immobilier, Ivanhoe Cambridge, Covivio, Gecina et, parmi ses membres d'honneur, Jean Jouzel, Brice Lalonde, Yann Arthus-Bertrand ou Erik Orsenna.

Pour en savoir plus sur l'association : batimentbas carbone.org

Contacts Presse :

Hélène Genin

Déléguée générale BBCA

Tel : 06 17 92 62 65

helene.genin@batimentbas carbone.org

Valérie Jardat

Côté Jardat

Tel : 06 12 05 18 35

valerie.jardat@cote-jardat.fr